

Conseil Communal de Veytaux

Procès-verbal N°03/2017 de la séance du

Lundi 12 juin 2017 – à 20h00

En la Salle du Conseil Communal de Veytaux

Président : M. J.-F. Pilet
Présents : 30 membres
Excusés : 4 membres
Mmes/MM. : O. Gasser, M. Girard, A. Koschevnikov et J. Raemy
Absents : 1 membre
Mmes/MM. : J.-M. Pierlot

L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 12 JUIN 2017 EST LE SUIVANT :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 2017
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
 - a) Rapport d'activités 2016 du Service des Affaires Intercommunales de la Riviera (SAI) (communication N°05/2017)
5. Dépôt de préavis : Néant
6. Rapport des commissions
 - a) Relatif aux comptes communaux pour l'exercice 2016 (préavis N°02/2017)
 - b) Relatif au rapport de gestion 2016 (préavis N°03/2017)
 - c) Relatif à la gestion et comptes 2016 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis N°04/2017)
 - d) Relatif aux comptes 2016 du Fonds culturel Riviera (préavis N°05/2017)
 - e) Relatif à l'octroi d'un crédit d'apurement de CHF 57'818.00, en complément au préavis N°01/2013, pour couvrir les frais liés à l'établissement d'un plan général d'affectation et d'un règlement (préavis N°06/2017)
 - f) Relatif à la demande d'un crédit de CHF 77'500.00 pour couvrir les frais d'études pour le réaménagement de la route cantonale (RC 780) aux abords du Château de Chilon et en traversée de localité (préavis N°02/2017)

7. Nomination du Bureau du Conseil communal :
 - a) Présidence et deux vice-présidents
 - b) Deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants
8. Nomination de la commission de gestion
9. Questions et propositions individuelles

M. le Président, J.-F. Pilet, ouvre la séance à 20h00, en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, M. Blum, huissier, ainsi que M. l'agent de proximité.

M. le Président, J.-F. Pilet, prie la secrétaire de procéder à l'appel.

M. le Président, J.-F. Pilet, remercie. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

M. le Président, J.-F. Pilet, demande s'il y a une adjonction ou une modification à apporter à l'ordre du jour. Tel n'est pas le cas.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Conformément à l'art. 25 du Règlement communal, un exemplaire de la convocation a été transmis à M. le Préfet qui n'a émis aucune objection.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{ER} MAI 2017

M. le Président, J.-F. Pilet, demande s'il y a une adjonction ou une modification à y apporter.

Il n'y a pas de remarque.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. le Président, J.-F. Pilet, annonce la démission de Nicolas Guglielmetti pour le 30 juin prochain, ce dernier quittant la Commune. Une assermentation aura lieu lors de la prochaine séance.

M. le Président, J.-F. Pilet, indique qu'il y a un apéritif offert par la Commune à la fin de cette séance dans la cour du Collège.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, indique qu'en complément des communications écrites transmises aux conseillers, il n'y a pas de communications.

a) RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DU SERVICE DES AFFAIRES INTERCOMMUNALES DE LA RIVIERA (SAI) (COMMUNICATION N°05/2017)

5. DEPOT DE PREAVIS

Néant.

6. DEPOT DE PREAVIS

a) RELATIF AUX COMPTES COMMUNAUX POUR L'EXERCICE 2016 (PREAVIS N°02/2017)

M. le Président, J.-F. Pilet, indique que ce point est traité avec le point b) ci-après.

b) RELATIF AU RAPPORT DE GESTION 2016 (PREAVIS N°03/2017)

M. le Président, J.-F. Pilet, prie le rapporteur, **W. Fossé**, de commenter son rapport.

M. le Président, J.-F. Pilet, ouvre la discussion.

P. Ruch indique que la commission a fait un beau travail. Il a deux questions. La première est de savoir ce qu'il en est du projet des vélos en libre service. Ce sujet avait été discuté au budget et le Conseil communal l'avait refusé. Il demande ce qu'il en est des discussions en cours.

J.-M. Emery répond que les discussions sont toujours en cours. Montreux a pris la décision de travailler avec une société. Les vélos partent de Vevey et le but est d'agrandir l'offre jusque dans la plaine. La question sera à nouveau abordée lors du budget. L'idée est de mettre une station dans les abords du Château et peut-être une dans le village avec éventuellement des vélos électriques.

P. Ruch demande ce qu'il en est du remboursement attendu pour les falaises du Forctain.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond qu'elle vient d'adresser un courrier très sec à ce sujet pour les relancer. Elle a eu des séances, des contacts mais pas de suite. La Municipalité les menace d'aller plus loin.

P. Ruch revient sur les pistes que la commission suggère pour faire des économies. Il s'agit de questions ouvertes. La réduction des municipaux permettrait une économie au niveau des postes. Les municipaux fournissent beaucoup de travail et c'est difficile de réduire. Il ne voit pas comment on pourrait le faire en pratique.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, précise que ces points sont relevés en fin de rapport. D'abord, elle remercie la commission de gestion car ce rapport magnifique. Ce débat quant à la réduction du nombre de municipaux a déjà eu lieu lors de la législature passée. On en avait parlé au moment des autorisations générales. Le Conseil communal avait aussi réfléchi à évoluer en un Conseil Général. Une municipalité à trois serait très compliquée avec le travail

intercommunal. Il s'agit de municipaux de milice, mais qui sont quand même représentés dans tous les services intercommunaux. Une réduction du nombre de municipaux ne garantirait pas des économies, parce qu'il conviendrait sûrement d'augmenter les salaires. La Municipalité a toutefois pris conscience du souci et le partage. Elle en tiendra compte lors du budget 2018. Elle essaye de trouver des améliorations. La Municipalité a déjà fixé des séances sur le budget 2018. On cherche des moyens pour solutionner ce problème des finances. C'est difficile et cela ne dépend pas toujours de nous. Mais on en est conscient.

M. le Président, J.-F. Pilet, procède au vote du préavis. Le préavis est accepté à l'unanimité.

c) RELATIF A LA GESTION ET COMPTES DE LA COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS DU HAUT-LEMAN (CIEHL) (PREAVIS N°04/2017)

M. le Président, J.-F. Pilet, prie la rapporteure, S. Welle, de commenter son rapport.

M. le Président, J.-F. Pilet, ouvre la discussion.

A. Sandmeyer demande si M. Werhli a donné quelques idées quant à ces futurs grands projets.

S. Welle répond qu'il s'agit des rénovations du Centre des Congrès, d'infrastructures sportives telles que la piscine et des transports publics.

M. le Président, J.-F. Pilet, procède au vote du préavis. Le préavis est accepté à l'unanimité.

d) RELATIF AUX COMPTES 2016 DU FONDS CULTUREL RIVIERA (PREAVIS N°05/2017)

M. le Président, J.-F. Pilet, prie la rapporteure, V. Wicht, de commenter son rapport.

M. le Président, J.-F. Pilet, ouvre la discussion.

A. Sandmeyer demande si le comité de direction revoit les institutions bénéficiaires régulièrement.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond que le SAI fait un gros travail avec le bureau du Fonds culturel pour dégrossir et ils font ensuite des propositions au Conseil administratif. Il y a en plus les soutiens ponctuels. Il y a des recommandations du bureau. En septembre, il y a une journée au vert, pour contrôler les institutions et que chacun ait les informations sur ce que font les institutions. On va toutes les rediscuter.

M. le Président, J.-F. Pilet, procède au vote du préavis. Le préavis est accepté à l'unanimité.

e) RELATIF A L'OCTROI D'UN CREDIT D'APUREMENT DE CHF 57'818.00, EN COMPLEMENT AU PREAVIS N°01/2013, POUR COUVRIR LES FRAIS LIES A L'ETABLISSEMENT D'UN PLAN GENERAL D'AFFECTION ET D'UN REGLEMENT (PREAVIS N°06/2017)

M. le Président, J.-F. Pilet, prie la rapporteure, M. Pezzuti

A. Sandmeyer demande l'avis de la Municipalité.

J.-M. Emery répond que cet amendement est justifié.

M. le Président, J.-F. Pilet, procède au vote de l'amendement. L'amendement est accepté à l'unanimité.

M. le Président, J.-F. Pilet, procède au vote du préavis tel qu'amendé. Le préavis tel qu'amendé est accepté à l'unanimité.

f) RELATIF A LA DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 77'500.- POUR COUVRIR LES FRAIS D'ETUDES POUR LE REAMENAGEMENT DE LA ROUTE CANTONALE (RC 780) AUX AORDS DU CHATEAU DE CHILLON ET EN TRAVERSEE DE LOCALITE (PREAVIS N°07/2017)

M. le Président, J.-F. Pilet, prie le rapporteur, P. Mason, de commenter son rapport.

M. le Président, J.-F. Pilet, ouvre la discussion.

A. Sandmeyer demande si les canalisations comprennent les collecteurs d'égouts.

P. Mason répond que oui.

J.-M. Emery précise que l'étude de requalification ne concerne pas que le resurfaçage de la route entre Villeneuve et le Château de Chillon, mais vraiment une requalification complète, paysagère, qui va régler les problèmes de parcage. Le but est aussi de trouver des solutions pour augmenter les places de parc, en lien avec la mise à l'enquête des quais. Depuis Chillon jusqu'à la Veraye, il faut revoir les normes de bruit. On contrôle les canalisations qui concernent les eaux usées et claires. On les vérifie à la caméra et on espère qu'on n'aura juste à les rechemiser. La route sera refaite par un goudron absorbant. Pour nous, le but est de réduire le bruit de la route cantonale et de vérifier les canalisations. La requalification est un travail de longue haleine du Canton, avec beaucoup de services impliqués. On va se battre un maximum pour obtenir le plus de subventions possibles.

V. Schweizer Ronnerström demande si parmi ces frais d'études, il y a le réaménagement des passages piétons. En effet, à Bonivard, il y a plein de jeunes qui traversent là, et le risque d'accident est important. On pourrait faire un réaménagement pour que les gens passent sous la route ou de faire un passage piéton. Elle salue l'initiative quant aux places de parc de Bonivard, parce que cela fait ralentir les voitures.

J.-M. Emery répond que le marquage sur la route cantonale relève de la police. Les étudiants devraient utiliser le passage sous route. On va, de toute façon, revoir les arrêts de bus. On pourra aborder le sujet et tenter de sécuriser ce passage. On va aussi sécuriser la sortie de la Rue de la Gare, qui est très dangereuse. On va sûrement créer une chicane.

V. Schweizer Ronnerström précise que ce ne sont pas que les jeunes, mais bien tout le monde qui traverse n'importe comment. C'est très tentant. C'est mal organisé.

A. Rey Lescure répond qu'on attend que la requalification soit faite On repensera ensuite les choses. Il faut prévenir plutôt que guérir.

M. le Président, J.-F. Pilet, procède au vote du préavis. Le préavis est accepté à l'unanimité.

7. NOMINATION DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

a) PRESIDENCE ET DEUX VICES-PRESIDENTS

M. le Président, J.-F. Pilet, indique qu'Aline Sandmeyer se présente au poste de Présidente.

Aline Sandmeyer est née à Montreux en 1967 et a toujours habité Veytaux.

Aline entre au conseil communal en 1995 à Veytaux

Elle participe à plusieurs reprises durant ces années aux différentes commissions ad hoc ainsi qu'à différents postes du bureau.

Elle prend la présidence du Conseil communal en 2002 et 2003

Elle a participé au CI du SIGE de 2004 à 2006, puis dès 2008 à actuellement, elle a siégé de 2011 à 2016 à la Commission de gestion de celui-ci, qu'elle a présidé durant deux années.

Aline a eu le plaisir de diriger les débats du conseil intercommunal du SIGE cette première année de législature de 2016-2017.

Au niveau professionnel, Aline est assistante médicale, elle a pratiqué dans une clinique privée de la Riviera puis, s'est dirigée vers le Chablais valaisan où elle pratique depuis 25ans.

Son engagement pour la chose publique et malgré son activité professionnelle à plein temps, elle dirige la société de gymnastique de Veytaux, la FSG Chillon, depuis 6 ans. Arrivée comme secrétaire en 2004 après avoir organisé la Fête au Village, l'ancien président lui a cédé sa place et lui a permis de vivre une très belle expérience auprès de la jeunesse de sa commune et des environs.

Aline Sandmeyer est élue tacitement.

Applaudissements.

M. le Président, J.-F. Pilet, indique que Pascal Mason se présente au poste de 1^{er} vice-président.

Pascal Christophe MASON est Né à Lausanne en 1965 et d'origine Vénitienne, il est marié depuis 20 ans, avec deux enfants (16 ans pour le garçon et 4 ans pour la fille).

Après un passage d'une dizaine d'année à La Tour-de-Peilz, il est arrivé dans la commune de Veytaux il y a plus de 10 ans.

En ce qui concerne la partie professionnelle, il a passé 18 ans dans le domaine des Assurances (Winterthur et AXA), avant de se mettre à son compte et de créer une société active dans la
Conseil communal Veytaux - PV 12.06.2017

distribution de produits consommables, ainsi que d'articles promotionnels et publicitaires. Aujourd'hui il partage son activité avec son épouse, qui a créé également son entreprise, il y a 10 ans déjà, et qui est active dans le placement de personnel de maison dans tout l'arc lémanique.

Côté privé, il voue une passion sans limite pour la musique - sous toutes ses formes, apprécie également le cinéma et les plaisirs culinaires !

Côté sport, le football est très présent, ainsi que le ski et le badminton.

Ayant déjà côtoyé un Conseil Communal, celui de La Tour-de-Peilz, il trouve celui de Veytaux bien plus convivial et ouvert, ne serait-ce que par la taille de la Commune et l'absence de combats des différents partis politiques, rendant les séances bien plus tolérantes, malgré les couleurs politiques !

Pascal Mason est élu tacitement.

Applaudissements.

M. le Président, J.-F. Pilet, indique que John Grandchamp se présente au poste de 2^{ème} vice-président.

Voici 5 ans déjà, je l'avais présenté et lui avais demandé quelques mots sur son parcours professionnel, ses études, ses activités et j'avais été étonné du nombre de choses qu'il a faites. En voici un aperçu avec une mise à jour.

Actuellement John Grandchamp est encadrant et formateur auprès de la Fondation du Levant à Lausanne mais avant cela il a été professeur d'anglais, patron de bars, discothèque et de restaurant, directeur logistique pour le groupe PPR, chef d'exploitation pour des entreprises de ventes d'appareils électriques, mais aussi instructeur militaire avec le grade de Capitaine, responsable de team portfolio management, agent financier pour l'OMS, agent au sol pour Swissair au contrôle qualité et service et a aussi eu un mandat sur une plateforme pétrolière pour BP.

Pour cette dernière activité citée, M. Grandchamp est océanographe avec une licence obtenue à l'université de South Wales.

Membre du Conseil communal de longue date puisqu'il est dans sa 4^{ème} législature, il connaît très bien Veytaux et y est très attaché. Sa famille est bien connue des anciens habitants de Veytaux. Son grand père tenait la buvette de Sautodo, son père (Fricasse) y est né. Sa grand-mère tenait l'épicerie de Veytaux. Il sera Président du conseil Intercommunal de l'ASR dès le 1er juillet de cette année.

John Grandchamp est élu tacitement.

Applaudissements.

b) DEUX SCRUTATEURS ET DEUX SCRUTATEURS SUPPLEANTS

M. le Président, J.-F. Pilet, indique que Tülay Küncekli Cagin et Francine Jordan se présentent aux postes de scrutateurs.

Tülay Küncekli Cagin et **Francine Jordan** sont élues tacitement.

Applaudissements.

M. le Président, J.-F. Pilet, indique que Stéphane Teklits et Jérôme De Rham se présentent aux postes de scrutateurs suppléants.

Stéphane Teklits et **Jérôme De Rham** sont élues tacitement.

Applaudissements.

8. NOMINATION DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES (7 MEMBRES)

M. le Président, J.-F. Pilet, indique que la nomination de la commission de gestion et des finances se fait au bulletin secret de liste.

Se représentent :

J. Delmatti

J. Raemy

M. Girard

R. Aeberli

W. Fossé

C. Teklits

Ch. Clément souhaite se retirer.

S. Teklits se présente.

M. le Président, J.-F. Pilet, demande s'il y a d'autres propositions. Ce n'est pas le cas.

J.-L. Puenzieux demande si père et fils peuvent siéger dans la même commission.

M. le Président, J.-F. Pilet, indique qu'il va vérifier.

Après vérification, il apparaît qu'il n'y a pas d'incompatibilité.

Bulletins distribués : 30

Bulletins rentrés : 30

Bulletins valables : 29

Nuls : 0

Conseil communal Veytaux - PV 12.06.2017

Blancs : 1

Chaque candidat obtient les voix suivantes :

J. Delmatti : 26

J. Raemy : 27

M. Girard : 26

R. Aeberli : 26

W. Fossé : 26

C. Teklits : 24

S. Teklits : 23

Applaudissements.

9. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. le Président, J.-F. Pilet, ouvre la discussion.

V. Schweizer Ronnerström relève qu'elle a été à l'Auberge de Sonchaux et encourage les gens à y aller. L'accueil est excellent, on y mange bien et une nouvelle terrasse a été construite.

J. De Rham indique que dans le journal du Veytausien, il y avait des inscriptions pour la perma-culture. Il s'est inscrit et il n'a pas de nouvelles.

Ph. Andler répond que c'est M. Masson qui a repris la perma-culture en marche. Tout le monde peut y aller, sans formation particulière. Le but est d'inciter les gens à se lancer dans le jardinage. C'est un lieu ouvert à tout le monde. Aujourd'hui, ce sont les écoles qui ont planté des légumes. Il n'y a plus personne qui gère et chacun est invité à s'y rendre.

J. Grandchamp demande que font ces cannes à pêche devant le collège.

A. Rey Lescure répond que ce sont des perches qui viennent d'être mises. Il y a des gens qui viennent regarder depuis la route. Ce sont des tuteurs extrêmement solides et le long desquels des haricots devraient pousser. Ils seront ramassés en automne.

L. Mareda indique qu'à côté de la perma-culture, il y a un petit sapin de Sibérie. M. Masson m'a permis de le mettre là-bas.

P. Mason remercie la Municipalité et surtout A. Rey Lescure pour l'efficacité de la mise en place de nouvelles places de parc.

K. Armstrong indique qu'elle a demandé qu'un panneau soit placé au milieu du village pour aider les gens qui ne connaissent pas le village pour partir à Villeneuve et Montreux. Elle demande où en est.

Ph. Andler répond qu'il avait oublié et qu'il va regarder avec la police.

M. Pezzuti revient sur la publication des 66 communes suisses qui ont dépassé le pourcentage de 20% de résidences secondaires. Elle demande si c'est bien le cas de Veytaux.

J.-M. Emery répond qu'on a recalculé, aussi en incluant les chalets d'alpage. On est à 19-20%. La Municipalité souhaite faire venir des personnes dans la Commune, des personnes qui vont
Conseil communal Veytaux - PV 12.06.2017

déposer leurs papiers et payer des impôts. La résidence secondaire n'est donc pas très intéressante. La réponse est assez élastique.

L. Mareda répond qu'elle s'est intéressée au bruit sur l'autoroute. Elle n'est pas satisfaite du résultat. Il y a un joint où il faudra s'y faire et s'habituer à un petit bruit. Or, il n'est pas petit. C'est une nuisance qui est importante et cela reste après les travaux qu'on a subi pendant 4 ans. L'OFROU a dit qu'ils étaient à l'écoute de la population. On a eu une séance. Nous n'avons pas l'impression qu'ils ont tenu parole. Je craignais qu'une fois loin, il soit plus difficile de maintenir la possibilité de dialogue. La Municipalité a écrit et vous avez reçu une réponse. Vous n'avez pas insisté. A Villeneuve, ils ont écrit en décembre et n'ont pas reçu de réponse. M. Dubois a pris contact avec moi et nous avons créé une pétition. C'est une lettre qui sera adressée à la responsable de l'OFROU pour qu'elle organise une séance avec les riverains d'ici, afin que l'on puisse voir s'il y a une amélioration possible. On aimerait plus de respect. Elle invite tout le monde à signer cette pétition, qui se trouve sur la table à l'extérieur. Vous pouvez aussi prendre des feuilles avec pour les faire signer.

Ph. Andler répond que la Municipalité n'avait pas insisté sur la lettre de l'OFROU, parce qu'on doit attendre l'analyse du bruit, qui n'est toujours pas finie. Il pense que cette pétition est une excellente idée. Il la soutient.

M. Pezzuti précise qu'il faut signer la pétition encore cette semaine, car la remise des documents à Villeneuve se fera à la fin du mois de juin.

M. le Président, J.-F. Pilet, revient sur son année de législature :

Voilà la première année de la législature 2016-2021 qui arrive à son terme et je voudrais vous remercier très sincèrement pour la confiance que vous m'avez accordée et vous dire tout le plaisir que j'ai eu à présider notre Conseil communal. Une année c'est très vite passé, à peine le temps de s'habituer qu'il faut déjà céder la place. D'un autre côté c'est aussi bien de pouvoir retourner dans les rangs et participer aux débats.

Cette première année était assez tranquille puisque qu'il n'y a eu que 18 préavis à traiter, aucune motion ni interpellation. Les rapports ont été commentés par leur rapporteur et cela a ajouté une véritable plus-value au travail des commissions. Il n'y a pas eu qu'une simple lecture du rapport ou des conclusions, ceci est à relever.

Ce printemps a eu lieu l'élection du Grand Conseil. Une seule représentante de notre commune figurait sur une liste et elle a été réélue. Cette élection est très importante pour notre commune puisqu'elle nous permet de bénéficier d'une oreille attentive au Château. Je voudrais réitérer mes félicitations à notre Syndique Christine Chevalley

Je voudrais aussi relever l'excellente relation qui prévaut entre l'exécutif et le législatif de notre commune. Chaque partie connaît ses prérogatives et ses limites. Le respect mutuel fait que le fonctionnement entre la municipalité et le Conseil communal est harmonieux, agit dans le sens du bien commun et de la recherche de solutions pragmatiques. Je souhaite que ceci continue ainsi tout au long de cette législature.

Je tiens à remercier le Greffe municipal pour la préparation des dossiers, l'organisation des séances et la gestion des votations et élections.

Je voudrais aussi adresser mes remerciements à notre Huissier, Michel Blum, pour sa présence lors de chaque votation et lors de nos séances.

Mes remerciements vont aussi à notre secrétaire du Conseil qui a la lourde tâche de retranscrire nos propos avec fidélité.

Enfin je réitère mes félicitations à notre nouvelle Présidente à qui je souhaite plein succès pour cette 2ème année la législature 2016-2021.

Je vous souhaite un bel été et vous remercie de votre attention.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, remercie le Président pour ses gentils propos et pour la collaboration tout au long de l'année. La fête au village vous attend. A tous les conseillers, elle souhaite du plaisir dans cette fonction. Il y a maintenant eu une année d'exercice. C'est un plaisir de travailler avec vous. Vous êtes nombreux il y a peu d'excusés. Elle souhaite la bienvenue à la nouvelle Présidente. Elle remercie également Aline Sandmeyer et John Grandchamp de s'investir aussi dans les commissions intercommunales. Elle souhaite à tous un bel été et de bonnes vacances.

M. le Président, J.-F. Pilet, indique encore que le 23 septembre prochain aura lieu le repas de soutien de la fête au village.

M. le Président, J.-F. Pilet, remercie et clôt la séance, il est 21h25.

Prochaines séances du Conseil

11 septembre, 30 octobre et 4 décembre 2017

Le Président

La Secrétaire

J.-F. Pilet

A. Puenzieux

Fait à Veytaux, le 12 juin 2017